

Actualités de l'éthique semaine 2

Position dominante : Google change – un peu – ses pratiques

Le 3 janvier, la Federal Trade Commission (FTC) a mis fin à son enquête antitrust ouverte en 2011 contre Google faute de preuve d'abus de position dominante de la part du moteur de recherche. Cependant, la FTC a reconnu que Google avait « sans doute développé des actions agressives pour prendre l'avantage sur ses concurrents » mais que celles-ci ne « *sont pas de nature à violer la loi* ». De son côté, Google a accepté de modifier ses pratiques : il a donné notamment des garanties sur l'utilisation de « *brevets essentiels* » pour les mobiles et s'est engagé sur la portabilité des données des annonceurs vers d'autres plates-formes.

Entente sur les prix des livres numériques : Penguin accepte une transaction avec le DoJ

Le 18 décembre, les autorités américaines ont annoncé un accord avec l'éditeur britannique Penguin, qui devrait mettre fin aux poursuites pour entente sur le prix des livres numériques. Penguin, filiale du groupe britannique Pearson, a notamment accepté de mettre fin aux accords qu'il avait passés avec Apple et d'autres revendeurs de livres électroniques. Penguin suit ainsi les traces de trois autres éditeurs ayant participé à l'entente (Hachette, HarperCollins et Simon & Schuster) en revanche les autorités américaines maintiennent leurs poursuites contre Apple et McMillan, filiale du groupe allemand Holtzbrinck, un procès est prévu en juin 2013.

L'OCDE publie 3 « rapports de phase 3 » déprimants !

Le 8 janvier, l'OCDE a rendu publiques les conclusions de 4 « rapports de phase 3 » relatifs aux mesures mises en place par les états signataires pour lutter contre la corruption, les principales remarques sont édifiantes : « *La mise en oeuvre par l'Autriche de sa législation relative à la corruption transnationale est bien trop limitée...* » ; « *Les Pays-Bas doivent nettement intensifier leur action répressive pour lutter contre la corruption transnationale...* » ; « *L'OCDE est très préoccupée par l'absence de condamnations pour corruption transnationale en Espagne...* ». Diplomatiquement, l'organisme se montre néanmoins optimiste pour l'avenir.

Un rapport du GRECO sur l'Estonie

Dans un rapport publié le 8 janvier, le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe a invité l'Estonie « *à apporter quelques améliorations dans sa politique de prévention de la corruption des parlementaires, juges et procureurs* ». Le GRECO reconnaît toutefois que l'Estonie « *demeure l'un des pays les moins corrompus dans l'Europe actuelle* ».

Haute-technologie, santé, énergie : secteurs visés par les autorités anticorruptions US

Le blog Quartz a posté un article le 4 janvier selon lequel les autorités américaines, DoJ et SEC, sont particulièrement sensibles aux faits de corruption transnationale dans les secteurs de la haute-technologie, de la santé, et de l'énergie. Elles n'hésitent pas à encourager les mis en cause à dénoncer les fautes de leurs concurrents en échange d'une réduction d'amende.

TeliaSonera réfute les accusations de corruption en Ouzbékistan

Le 8 janvier, la compagnie scandinave de télécommunications TeliaSonera a réfuté catégoriquement les allégations selon lesquelles deux de ses collaborateurs auraient été impliqués dans une affaire de corruption et de blanchiment en relation avec des contrats de licence 3G en Ouzbékistan. La justice suédoise a été saisie de cette affaire la semaine dernière.

2012 : Une année record dans le montant des amendes infligées

Le 4 janvier, Jeff Kaplan, associé du cabinet américain Kaplan & Walker LLP et un des meilleurs experts mondiaux de l'éthique et la compliance, a recensé sur son blog les 10 plus importantes amendes dans ces domaines, prononcées depuis le milieu des années 90. Il apparaît que plus d'un quart de ces amendes ont été prononcées en 2012. Les amendes au titre du FCPA ne sont ni les plus nombreuses, ni les plus élevées, le record toutes catégories est détenu par BP : 1,256 milliard de dollars (infractions environnementales liées à la catastrophe de Deepwater Horizon).

Les agences en conseil de vote dans le collimateur de Bruxelles

Le 3 janvier, le journal Les échos a consacré une page au projet de Bruxelles visant à apporter plus de surveillance au secteur des agences en conseil de vote qui aident les investisseurs dans le cadre de certaines résolutions prises en assemblée générale. Aujourd'hui leur pouvoir d'influence inquiète certaines organisations patronales qui redoutent l'instauration d'une « *dictature* » à la veille de l'adoption du principe du « *say on pay* » prévue au courant de 2013 et qui accordera aux actionnaires un droit de vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. L'autorité des marchés financiers européens (ESMA) envisage ainsi de modifier la réglementation en vue de garantir la transparence des méthodes utilisés par les agences et de mieux maîtriser leurs risques de conflits d'intérêt.

Affaire des subprimes : Bank of America transige pour 10 milliards avec Fannie Mae

Un accord a été scellé le 7 janvier, entre Bank of America et l'organisme de garantie des prêts immobiliers, Fannie Mae, mettant ainsi fin à un litige vieux de plusieurs années. L'accord met à la charge de Bank of America (BoA) le règlement de 3,6 milliards de dollars au bénéfice de Fannie Mae et le rachat pour 6,75 milliards de dollars de prêts à l'habitation. Cette transaction permet à BoA de clôturer le dossier Countrywide Financial, l'un des principaux prêteurs de crédits subprimes ayant lourdement affectés les comptes de Fannie Mae.

Plusieurs banques renoncent à participer à la fixation de l'Euribor

Suite aux rumeurs de manipulation de l'Euribor, le 4 janvier, la banque néerlandaise Rabobank et l'allemande Bayern LB ont annoncé qu'elles se retiraient du panel des banques qui participent à la fixation des taux interbancaires Euribor. Ces défections interviennent après celles de la banque allemande Dekabank et de l'américaine Citigroup.

Les 12 leçons de gouvernance de l'année

Le 7 janvier, l'avocat Michael W. Peregrine, associé du Cabinet américain McDermott Will & Emery LLP, a publié une rétrospective de l'année 2012 et répertorié douze bonnes pratiques de gouvernance à destination des conseils d'administration. Cette étude a été réalisée en prenant acte des différentes controverses qui ont eu lieu ces derniers mois. Les principales recommandations mises en relief sont : de renforcer le contrôle interne et la gestion du risque, d'améliorer la transparence au sein des conseils d'administration et de placer la compliance au plus haut de la hiérarchie pour une meilleure efficacité.